

Délibération

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 10 juin 2025

Délibération n° 045-2025

Point 02

Point 02. de l'ordre du jour

Procès-verbal de la CFVU du 06 mai 2025

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 06 mai 2025.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la séance du 06 mai 2025**.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 11 juin 2025

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

06 mai 2025

Procès-verbal de la

Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

INFORMATIONS	5
1. INSTALLATION DE LA NOUVELLE EQUIPE DE VICE-PRESIDENCE FORMATION.....	5
2. INFORMATIONS GENERALES.....	6
3. PRÉSENTATION DES APPELS A PROJET SEED MONEY EUCOR ET SEED FUNDING EPICUR	7
4. PRÉSENTATION DU PROGRAMME COURT « BOOTCAMP – SUSTAINABLE STRATEGIES IN AN INTERNATIONAL CONTEXT »	9
DELIBERATIONS	9
5. PROCES-VERBAL DE LA CFVU DU 25 FEVRIER 2025	9
6. ÉLECTIONS DANS LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS UNISTRA	9
6.1. <i>Commission des Finances</i>	9
6.2. <i>Commission des Règlements et statuts</i>	10
6.3. <i>Commission des Emplois</i>	10
6.4. <i>Commission stratégique du patrimoine immobilier (Citadel)</i>	10
6.5. <i>Commission de reconstitution des carrières des enseignants-chercheurs</i>	11
6.6. <i>Commission CVEC</i>	11
6.7. <i>Commission d'aide aux projets étudiants (CAPE)</i>	11
6.8. <i>Conseil du Service des sports</i>	12
6.9. <i>Commission dédiée au statut spécifique des étudiants artistes de haut niveau</i>	12
6.10. <i>Commission de sélection pour l'aide financière à la mobilité d'études ou de stages</i>	12
6.11. <i>Comité d'accompagnement de l'IDIP</i>	12
6.12. <i>Conseil d'orientation du Service de formation continue</i>	13
6.13. <i>Comité d'orientation du LANSAD</i>	13
6.14. <i>Commission MCC</i>	13
6.15. <i>Commission Investissements pédagogiques CFVU</i>	13
6.16. <i>Comité stratégique Include</i>	14
6.17. <i>Comité de pilotage du Projet Tutorat étudiant</i>	14
7. CALENDRIERS DEROGATOIRES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026	14
7.1. <i>Faculté de chirurgie dentaire</i>	14
7.2. <i>CUEJ</i>	14
7.3. <i>UFR Mathématique et informatique</i>	14
7.4. <i>TPS (partie 2)</i>	14
7.5. <i>ESBS</i>	14
8. REGLEMENT DU CONCOURS « SHOW ME YOUR IP » – CEIPI	16
9. CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL ACCOMPAGNEMENT AUX SERVICES EN APPUI A LA FORMATION	16
10. DEMANDES DE DEROGATION AU CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES (IA)	17
APPROBATION	18

11.	TARIFS ET RENOUVELLEMENTS DE DU	18
11.1.	<i>Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion</i>	18
11.2.	<i>Faculté des langues</i>	18
11.3.	<i>Faculté des sciences économiques et de gestion</i>	18
11.4.	<i>Faculté des sciences historiques</i>	18
11.5.	<i>Faculté de chirurgie dentaire</i>	18
11.6.	<i>Faculté de théologie protestante</i>	18
11.7.	<i>Sciences Po Strasbourg</i>	18
11.8.	<i>UFR Mathématique et informatique</i>	18
11.9.	<i>IDIP</i>	18
11.10.	<i>Faculté de physique et ingénierie</i>	18
11.11.	<i>Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (partie 1)</i>	18
12.	TARIFS 2025-2026 ET RENOUVELLEMENT DES FORMATIONS DIPLOMANTES PROPOSEES EN FORMATION CONTINUE – 2 ^E VAGUE – SERVICE DE FORMATION CONTINUE	18
13.	TARIFICATION DE FORMATION EN APPRENTISSAGE POUR LES EMPLOYEURS RECRUTANT DES APPRENTIS DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG A COMPTER DE LA RENTREE 2025-2026	19
14.	TARIFS DE LA CERTIFICATION WIDAF – FACULTE DES LANGUES	20
15.	PARTICIPATION DE L'UNIVERSITE A L'AIDE SPECIFIQUE-FSDIE SOLIDARITE POUR L'ANNEE 2025 ET LES 3 ANNEES SUIVANTES, AIDE VERSEE AU CROUS 20	
16.	RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE BOURSE « EDUCATION AUX MEDIAS » ET DU PARTENARIAT AVEC L'ACMISA	20
17.	REMISE 10% ETUDIANTS UNISTRA – EM STRASBOURG	20
18.	CREATIONS DE FORMATIONS	21
18.1.	<i>Master conjoint Erasmus Mundus MIPDAL / Master 2 – Droit de la propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels – CEIPI</i>	21
18.2.	<i>DU Microchirurgie endodontique, cours avancés – Faculté de chirurgie dentaire</i>	21
18.3.	<i>DU Magistère de Sciences des Matériaux – Faculté de physique et ingénierie</i>	22
18.4.	<i>DIU Cytologie hématologique – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé</i>	22
	CONVENTIONS NATIONALES	22
19.	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DES CFUO DU NORD-EST RELATIVE A L'ADMISSION EN CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE	22
20.	CONVENTION POUR LA FACULTE DES ARTS AVEC LA HAUTE ECOLE DES ARTS DU RHIN (HEAR)	22
21.	CONVENTION POUR LA FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE AVEC L'INSTITUT CATHOLIQUE D'ARTS ET METIERS (ICAM) DE STRASBOURG	23
	CONVENTIONS INTERNATIONALES	24
22.	CREATION D'UN ACCORD SPECIFIQUE DE MOBILITE POUR LES IUT ET L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE – ÉTS (CANADA)	24
23.	CREATION D'UN ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE DE MEDECINE, MAÏEUTIQUE ET SCIENCES DE LA SANTE AVEC LA FACULTE DE MEDECINE ET DES SCIENCES DE LA SANTE DE L'UNIVERSITE ABOMEY-CALAVI (UAC) (BENIN)	24
24.	CREATION D'UN ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE DE MEDECINE, MAÏEUTIQUE ET SCIENCES DE LA SANTE AVEC LA FACULTE DE MEDECINE ET DES SCIENCES DE LA SANTE DE L'UNIVERSITE DE ZIGUINCHOR (SENEGAL)	24
25.	RENOUVELLEMENT A L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE DE CHIMIE AVEC L'UNIVERSITE NATIONALE TARAS SHEVCHENKO DE KIEV (UKRAINE)	24
26.	CREATION DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA FACULTE DE CHIMIE AVEC L'UNIVERSITE DE CHIMIE TECHNOLOGIE DE PRAGUE (REPUBLIQUE TCHEQUE)	25
27.	RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR TELECOM PHYSIQUE STRASBOURG AVEC L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE – ÉTS (CANADA)	25
28.	DIVERS	25

ÉTAIENT PRÉSENTS

Président de séance

Mme la Présidente Frédérique BERRON

Mme Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente Formation

Membres élus

Collège A

M. Fabrice FAVRET, M. Emmanuel GAQUEREL, Mme Béatrice HEURTAULT, M. Jean-François LAFAY, M. Bertrand ROSE, M. Bruno TRESCHER, Mme Béatrice VAXELAIRE

Collège B

M. Yann BASIRE, Mme Josefa BLEU, M. Cyrille BLONDET, M. Thomas BOULLU, Mme Aurélie BOURDERIOUX, M. Vincent LECLERC, Mme Ségaolène PLYER, Mme Laurence RASSENEUR (procuration à Estelle STECK à partir de 14h40)

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, Mme Pauline DUDKA, Mme Bénédicte ELIAS, Mme Estelle STECK

Collège étudiant

Mme Laura ARUST, M. Evan SOMMER, Mme Léa BOEHRER, Mme Wendy BOUTET, M. Elio CATALAN, M. Aurian DA COSTA, Mme Clara FRANÇOIS, M. Samuel KLEIN-BICHAIN, M. Léonard TODUA, M. Virgile LEBRETTON, Mme Anya LUTZ, Mme Anastasia PRUVOT

Invités

M. Jérémie DARENNE, M. Christophe DE CASTELJAU, M. Hervé BERVILLER, Mme Sophie KENNEL, M. Jean-Paul DE LA RICA, M. Bernard LICKEL, M. Dominique SCHLAEFLI, Mme Clémentine BOURGEOIS, Mme Marie-Alexandra CHINETTI, Mme Karine ORY, Mme Jeannine RENNER, Mme Angélique DANIEL

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

Membres invités permanents

Mme Valérie GIBERT, Directrice générale des services

Mme Sophie ROUSSEL, Directrice du CROUS de Strasbourg

M. Frédéric DRUE, Agent Comptable de l'Université de Strasbourg

Membres élus

Collège A

M. Pascal DIDIER (procuration à Béatrice VAXELAIRE)

Collège étudiant

Mme Camille FREYERMUTH (procuration à Léa BOEHRER), M. Alessandro RANDOLFI (procuration à Clara FRANÇOIS),
Mme Aurélie WAGNER (procuration à Anya LUTZ), M. Julien WICKERSHEIMER (Procuration à Anastasia PRUVOT)

Personnalités extérieures

Mme Irène WEISS (procuration à Fabrice FAVRET), M. Dominique KERN (procuration à Fabrice FAVRET), M. Thierry POTIER, M. Daniel GÄSSNER

Invités

M. Frédéric MASSON, Mme Samira KHEMKHEM, Mme Marion BERNARD-SCHWEITZER, Mme Diane DUPRONT,
M. Sylvain DIAZ, M. Thomas KEDINGER, Mme Lucie GONIN, M. Yannick SCHMITT.

La séance est ouverte à 14 h 7 sous la vice-présidence de Mme Rachel SCHURHAMMER.

Le quorum est atteint (38 votants, dont 8 procurations).

Frédérique BERROD, en préambule, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la CFVU. Premièrement, il convient d'évoquer la nouvelle manière de travailler au niveau de l'équipe de gouvernance, plus collégiale et transversale. Les problèmes à résoudre sont complexes, et la Présidente souhaite se nourrir des débats au sein de l'équipe. La CFVU sera également amenée à prendre part à ces réflexions.

Par ailleurs, la transversalité s'illustre dans l'organisation des Vice-présidences, qui ont vocation à travailler ensemble sur de nombreux dossiers. Ce n'est pas évident à mettre en place, car cela demande de l'organisation et du temps, tout en continuant à gérer les urgences et les injonctions contradictoires.

Enfin, l'ordre du jour de la présente réunion porte notamment sur la constitution des différentes commissions Unistra. Elles sont importantes dans la préparation des débats, mais aussi dans la remontée d'alertes et de points à discuter. Ainsi, elles doivent représenter la pluralité des opinions de la CFVU.

Frédérique BERROD quitte la réunion.

Rachel SCHURHAMMER rappelle la structure de l'ordre du jour des réunions. La première partie concerne toujours des informations générales par les services, en fonction de l'actualité. Ensuite, les points délibératifs dépendent uniquement de la CFVU. Ils sont principalement liés aux modalités de fonctionnement des formations (Commissions, calendriers, LECC, etc.). Pour terminer, la partie « Approbation » concerne des points devant être validés dans un second temps par le Conseil d'administration. Le délai légal pour déposer un point à l'ordre du jour est de 8 jours avant la réunion. Des sujets peuvent être abordés en points divers, mais ils ne feront pas l'objet d'un vote.

Informations

1. Installation de la nouvelle équipe de Vice-présidence Formation

Rachel SCHURHAMMER indique que la feuille de route et les lettres de mission des Vice-présidents seront bientôt diffusées. Deux d'entre eux ont pu être présents ce jour :

- M. Hervé BERVILLER, Vice-président délégué Offre de formation et Qualité des formations, sera amené à gérer la partie technique de l'offre de formation : création des formations, modalités d'évaluation, renouvellement et création des diplômes, etc. En outre, la partie « Qualité des formations » répond à un objectif d'amélioration continue.
- Mme Sophie KENNEL, Vice-présidente déléguée à la Transformation pédagogique et à la Réussite étudiante, accompagnera la transformation pédagogique au regard du numérique, et coordonnera l'accompagnement à l'orientation, aux apprentissages et à la réussite des différents publics étudiants. Elle est également la référente pour l'ensemble des grands projets liés à la formation.

Deux autres Vice-présidents délégués n'ont pas pu être présents :

- Mme Samira KHEMKHEM, enseignante à la Faculté de langues, et Vice-présidente déléguée à la Professionnalisation et à l'Insertion professionnelle, sera chargée du pilotage et du renforcement de la professionnalisation au sein des formations, de la gestion de l'apprentissage, des stages et de l'insertion professionnelle, ainsi que de l'insertion professionnelle des étudiants. Elle agira en transversalité avec la Vice-présidence Stratégie et Innovation.
- M. Frédéric MASSON, Professeur en sciences de la terre, a été nommé Vice-président délégué Formation-recherche et Valorisation de l'offre de formation. Il assurera la synergie entre la formation et la recherche, en lien avec la Vice-présidence Recherche et la Vice-présidence Stratégie et Innovation. D'autre part, il se chargera de la mise en œuvre d'une politique dite « offensive » sur la valorisation de l'offre de formation, afin de faire face à la montée des formations privées.

Rachel SCHURHAMMER conserve la responsabilité du pilotage global de la formation, ce qui recouvre la mise en œuvre des différentes réformes (métiers de l'enseignement, santé), l'offre de formation liée à l'IA et aux métiers en tension, les problématiques internationales, et la stratégie pluriannuelle sur l'offre de formations.

2. Informations générales

Sophie KENNEL souligne que l'Université de Strasbourg va poursuivre ses travaux de développement des compétences des étudiants grâce à la formation, sans adopter une approche radicale. Chaque formation peut définir sa propre politique, tout en respectant les contraintes au niveau national.

Dans un premier temps, la Direction des Études et de la Scolarité va revenir vers les études pédagogiques par rapport aux référentiels de compétences qui doivent s'aligner avec les fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). En effet, de nombreuses nouvelles fiches ont été publiées récemment par le ministère. D'autres étapes viendront en septembre concernant le développement et l'évaluation des compétences.

Il est important de ne pas limiter la notion de compétence au point de vue professionnel. Les compétences doivent également être développées au niveau personnel, citoyen, académique et scientifique. Cette vision est particulièrement défendue par l'Unistra.

Caroline CARLOT-SCHMITT estime que la mise en place de la nouvelle offre et la réflexion sur l'approche par compétence sont très récentes. Il est trop tôt pour revenir sur les croisements de référentiels.

Sophie KENNEL répond que cela concerne seulement les formations dont les fiches RNCP ne sont pas à jour. Si le croisement n'est pas fait, il y a un risque de perdre les financements, notamment au titre de l'apprentissage. Il faut donc le faire le plus rapidement possible. Néanmoins, ces croisements devraient rester à la marge. L'Unistra a toujours défendu l'idée de ne pas reprendre les fiches telles quelles, mais plutôt de montrer que la formation correspond aux attentes du ministère.

Rachel SCHURHAMMER ajoute que l'objectif est d'effectuer ce travail avant la fin du mois de décembre 2025. Un grand nombre de composantes sont déjà à jour. Pour les autres, l'idée est d'accompagner les équipes afin d'obtenir une homogénéité au niveau de l'Université. Cela permettra ensuite d'harmoniser l'évaluation des compétences.

Le second sujet d'actualité est la réforme de la formation des enseignants. L'Unistra doit se positionner sur la création d'un nouveau parcours. En effet, la formation des professeurs des écoles et du secondaire se fera dorénavant sur la base d'une licence. Un système transitoire sera mis en place pendant quelques années, avec des concours au niveau Master et Licence.

En parallèle, il faudra transformer les parcours de formation des futurs enseignants. Pour les professeurs en collèges/lycées et les CPE, le travail se fera sur la base de licences disciplinaires avec la possibilité d'ajouter des modules de préparation à l'enseignement. Pour les professeurs des écoles, il existe déjà des formations au niveau Licence. Cette base servira à fabriquer les futures LPE (Licence Professorat des Écoles), des formations en 3 ans qui permettront aux étudiants de ne pas passer les épreuves d'admissibilité du concours. Avec une LPE, ils passeront directement aux épreuves d'admission. Toutefois, le ministère souhaite également créer des licences disciplinaires pour les professeurs des écoles, avec des modules de préparation au concours. Ce travail commencera en 2026.

Les Masters MEEF vont être transformés. Après la Licence, les futurs professeurs seront des stagiaires de l'éducation nationale. Ils seront mis à responsabilité à mi-temps comme élèves en M2. Ils seront rémunérés en M1 et M2 comme des élèves fonctionnaires. Le décret est déjà paru, il reste à mettre cette réforme en place. Une réponse doit être donnée la semaine suivant la présente réunion sur la création des Licences PE.

Un intervenant s'interroge sur le concours du second degré. Certains disent qu'il sera à deux dates différentes pour les Licences et les Masters.

Rachel SCHURHAMMER admet ne pas disposer de cette information. Durant la période transitoire, il y aura deux concours, mais il n'y aura pas le même nombre de places entre les Licences et les Masters.

Un intervenant s'enquiert du sort des non-lauréats de Licence.

Rachel SCHURHAMMER indique que ce n'est pas décidé pour le moment. Cela devra être construit en 2026.

Ségolène PLYER demande si la Direction a une visibilité sur le calendrier.

Rachel SCHURHAMMER répond que les seules informations disponibles sont dans le décret. Une réunion des Directeurs de composantes est prévue autour du 20 mai. Par ailleurs, l'établissement a fait remonter ses besoins pour organiser des modules d'accompagnement des Licences et des Masters. Il n'y a pas d'autres éléments disponibles pour le moment.

3. Présentation des appels à projets Seed Money Eucor et Seed Funding Epicur

Une présentation est projetée en séance.

Rachel SCHURHAMMER rappelle qu'Eucor est un groupement transfrontalier de 5 Universités : Strasbourg, Haute-Alsace, Karlsruhe (KIT), Fribourg et Bâle. L'appel à projets « Seed Money » a lieu chaque année. Il comporte une partie Recherche, innovation, transfert et une partie Formation. L'idée est de mettre en œuvre des projets transfrontaliers impliquant au moins deux Universités membres d'au moins deux pays, voire des coopérations tripartites. C'est un financement dit « d'amorçage », qui vise à préparer une demande de subventions auprès de diverses institutions nationales et européennes. L'enveloppe annuelle est de 300 000 €, et le montant maximum par projet est de 60 000 €.

L'appel à projets et le formulaire sont disponibles sur le site d'Eucor, et les demandes peuvent être effectuées jusqu'au 8 septembre 2025 à 17 h. Une évaluation scientifique sera effectuée le 19 septembre 2025, et la validation des projets lauréats aura lieu le 8 décembre 2025. 65 projets ont été soutenus depuis 2017. Cela renforce réellement l'interconnexion des Universités membres du réseau.

Christophe DE CASTELJAU explique que la logique du projet Epicur est similaire à Eucor. Il s'agit d'une alliance de 9 Universités, dont Strasbourg est partenaire et pilote. Les équipes pédagogiques et de recherche peuvent répondre à des appels à projets pour obtenir des financements.

Rachel SCHURHAMMER ajoute que l'appel à projets Epicur sera publié le 7 mai 2025, avec une date limite de soumission au 4 septembre 2025. L'évaluation aura lieu à partir de la mi-septembre 2025, et la communication des résultats est prévue en décembre 2025. 100 000 € sont disponibles pour les bénéficiaires Unistra, pour un objectif de 3 à 4 projets, réunissant au moins 3 partenaires.

Caroline CARLOT-SCHMITT considère que les montants sont élevés pour de l'amorçage. La question est de savoir comment faire pour poursuivre des initiatives pertinentes qui n'entrent pas dans d'autres appels à projets.

Rachel SCHURHAMMER précise que les chiffres évoqués concernent à la fois la recherche et la formation. Les sommes attribuées à la formation ne sont généralement pas dans cet ordre de grandeur. Cela permet d'organiser des rencontres, d'assister à des séminaires, et de travailler sur la conception du projet.

Caroline CARLOT-SCHMITT souligne que ce type d'initiative peut être financée par des mobilités Erasmus. De plus, si l'équipe ne trouve pas d'appel à projets par la suite, le système d'amorçage ne leur permet pas de continuer.

Rachel SCHURHAMMER indique qu'elle présente simplement les appels à projets. Il faudra également discuter de la sortie de l'appel à projets généralisé, car il n'y a plus de Commission IdEx. Pour le moment, il n'y a pas de solution.

Sophie KENNEL observe que l'Unistra sera toujours confrontée à des appels externes, sur lesquels il est difficile d'avoir une maîtrise.

Rachel SCHURHAMMER estime que ce système est complémentaire avec les financements Erasmus pour des tenues de séminaire, des postes d'ingénieurs, etc.

4. Présentation du programme court « Bootcamp – Sustainable Strategies in an International Context »

Angélique DANIEL informe que, chaque année, l'ambassade de France aux États-Unis lance un appel à projets à toutes les Universités françaises pour proposer un programme court aux étudiants américains des *Community colleges*. L'Unistra a décidé de candidater en proposant un programme de 30 h sur une période de deux semaines. Ils travailleront notamment sur la « fresque du climat » en anglais.

Si l'Université de Strasbourg est retenue, 15 étudiants et 2 accompagnateurs seront accueillis. Les étudiants payeront 2 500 € chacun, mais bénéficient d'une bourse offerte par l'ambassade de France. Cela comprend un logement au CROUS pendant 15 jours, le transport depuis la gare de Strasbourg, 3 repas par jour, et des activités pendant le week-end.

Délibérations

5. Procès-verbal de la CFVU du 25 février 2025

Le point 5 est adopté à la majorité (37 voix pour et 1 abstention).

6. Élections dans les différentes Commissions Unistra

6.1. Commission des Finances

Rachel SCHURHAMMER déclare que la Commission des Finances est saisie de toutes questions financières, en particulier les projets de délibérations qui doivent être présentés au CA (budget, décision budgétaire modificative, etc.). Elle se réunit au moins deux fois par an. Chaque collège doit élire un membre.

Collège A : Emmanuel GAQUEREL est désigné avec 8 voix pour.

Collège B : Cyrille BLONDET est désigné avec 7 voix pour.

Collège Biatss : Pauline DUDKA est désignée avec 4 voix pour.

Collège Usagers : Elio CATALAN est désigné avec 16 voix pour.

Rachel SCHURHAMMER évoque l'appel à projets « Transformation pédagogique », en cours sur le portail Formations. Il faudrait une personne volontaire du collège A ou B pour aider à traiter les demandes.

Sophie KENNEL rappelle que ce projet permet de financer la transformation pédagogique à hauteur de 10 000 € maximum. Cela peut s'illustrer par la mise en place d'un enseignement à distance, ou renforcer le développement durable. Les demandes se font au fur et à mesure. Il serait donc opportun que deux enseignants se portent volontaires pour examiner les dossiers qui apparaîtront au cours de l'année. Les demandes doivent être rédigées en une page, et portent sur les enseignements, la formation et la pédagogie. Le financement peut être rétroactif, sous forme de remboursement des travaux de transformation déjà effectués.

6.2. Commission des Règlements et statuts

Rachel SCHURHAMMER explique que la Commission Règlements et statuts s'occupe des règlements et statuts des composantes et des services communs, du règlement intérieur, des conventions que le Président estime devoir soumettre, et des projets de modification des statuts de l'Université. Elle se réunit 6 fois par an. Comme pour la Commission des Finances, chaque collège doit élire un représentant.

Collège A : Béatrice HEURTAULT est désignée avec 8 voix pour.

Collège B : Aurélie BOURDERIOUX est désignée avec 7 voix pour.

Collège Biatss : Caroline CARLOT-SCHMITT est désignée avec 4 voix pour.

Collège Usagers : Aurélie WAGNER est désignée avec 16 voix pour.

6.3. Commission des Emplois

Rachel SCHURHAMMER indique que la Commission des Emplois se réunit au moins deux fois par an. Elle a pour mission d'échanger sur la politique annuelle d'affectation des emplois enseignants et Biatss de l'Université. Chaque collège doit élire un représentant.

Collège A : Fabrice FAVRET est désigné avec 8 voix pour.

Collège B : Laurence RASSENEUR est désignée avec 6 voix pour et 1 « ne prend pas part au vote ».

Collège Biatss : Estelle STECK est désignée avec 4 voix pour.

Collège Usagers : Virgile LEBRETON est désigné avec 16 voix pour.

6.4. Commission stratégique du patrimoine immobilier (Citadel)

Rachel SCHURHAMMER explique que la Commission Citadel est un lieu d'échanges sur des questions stratégiques de gestion des opérations immobilières. Elle se réunit au moins deux fois par an. Il convient de désigner un membre du collège A, du collège B, et du collège Usagers, mais ce n'est pas un vote par collège (tout le monde vote).

Les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité (38 voix pour) :

- *Représentant du collège A : Fabrice FAVRET*
- *Représentante du collège B : Josefa BLEU*
- *Représentante du collège Usagers : Agathe MAMMOSSER*

6.5. Commission de reconstitution des carrières des enseignants-chercheurs

Rachel SCHURHAMMER déclare que cette Commission est chargée de préparer le Conseil académique restreint, et se prononce sur les demandes individuelles de prise en compte des activités des Maîtres de conférences et des Professeurs des Universités avant leur nomination.

Les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité (38 voix pour) :

- Secteur Droit, Économie, Gestion : Bruno TRESCHER
- Secteur Lettres, Sciences Humaines et Sociales : Fabrice FAVRET et Laurence RASSENEUR
- Secteur Sciences et Technologies : Bertrand ROSE
- Secteur Santé : Cyrille BLONDET et Pascal DIDIER

6.6. Commission CVEC

Rachel SCHURHAMMER indique que la Commission CVEC est composée de l'ensemble des acteurs Vie étudiante et Campus. Elle est chargée de l'élaboration des programmes, des projets, et du bilan de l'utilisation de la Contribution Vie Etudiante et Campus.

Christophe de Casteljau précise qu'il faut désigner trois représentants du collège Usagers parmi les trois listes étudiantes, ainsi qu'un représentant étudiant par campus.

Les désignations suivantes sont adoptées à la majorité :

- 3 représentants du collège Usagers : Léonard TODUA, Anya LUTZ et Anastasia PRUVOT (29 voix pour, 2 contre et 7 abstentions)
- 1 représentant étudiant du campus Central : Alexis TAUBE-LE GUERN (20 voix pour)
- 1 représentant étudiant du campus Hôpital Civil : Clara SCHMITT (29 voix pour)
- 1 représentant étudiant du campus Meinau : Salima DALI (32 voix pour, 6 abstentions)
- 1 représentant étudiant du campus Schiltigheim : Lucie TAILFER (19 voix pour)
- 1 représentant étudiant du campus Illkirch-Graffenstaden : Marwan BOUTCHA (25 voix pour)

Les sites de Colmar et Sélestat restent sans représentant faute de candidat.

6.7. Commission d'aide aux projets étudiants (CAPE)

Rachel SCHURHAMMER explique que la CAPE s'occupe d'étudier les demandes de subventions émanant des associations étudiantes de l'Unistra. Elle se réunit environ 5 fois par an.

La désignation suivante est adoptée à la majorité (34 voix pour, 1 contre et 3 abstentions) :

- 3 représentants du collège Usagers : Léa BOEHRER, Agathe MAMMOSSER et Alessandro RANDOLFI

6.8. Conseil du Service des sports

Rachel SCHURHAMMER rappelle que ce Conseil gère la politique liée aux installations sportives. Seuls deux candidats se sont présentés pour 3 sièges.

La désignation suivante est adoptée à la majorité (34 voix pour, 4 abstentions) :

- 2 représentants du collège Usagers : Félicia COTTET et Wendy BOUTET

Un siège reste vacant faute de candidat.

6.9. Commission dédiée au statut spécifique des étudiants artistes de haut niveau

Rachel SCHURHAMMER indique que cette Commission examine les accès au statut d'étudiant artiste de haut niveau, facilite les conditions d'études, et soutient leurs projets dans la mesure des moyens disponibles. Elle se réunit au moins deux fois par an.

La désignation suivante est adoptée à la majorité (35 voix pour, 1 contre, 2 « ne prend pas part au vote) :

- 1 représentant du collège Usagers : Agathe MAMMOSSER

6.10. Commission de sélection pour l'aide financière à la mobilité d'études ou de stages

Rachel SCHURHAMMER précise que cette commission est chargée d'examiner les demandes d'aides financières présentées par les étudiants qui effectuent une mobilité facultative d'études ou de stage. Elle se réunit 4 fois par an.

Les désignations suivantes sont adoptées à la majorité (37 voix pour, 1 « ne prend pas part au vote ») :

- 1 représentant du collège A : Bertrand ROSE
- 1 représentant du collège B : Josefa BLEU
- 1 représentant du collège Biatss : Bénédicte ELIAS

La désignation suivante est adoptée à la majorité (34 voix pour, 4 abstentions) :

- 1 représentant du collège Usagers : Marcelin SITTER

6.11. Comité d'accompagnement de l'IDIP

Rachel SCHURHAMMER explique que ce comité se réunit deux fois par an. Cela permet de voir comment fonctionne l'IDIP, et quels sont leurs projets.

Les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité (38 voix pour) :

- 2 représentants du collège A ou B : Emmanuel GÄQUEREL et Vincent LECLERC
- 2 représentants du collège Usagers : Wendy BOUTET et Léa BOEHRER

6.12. Conseil d'orientation du Service de formation continue

Rachel SCHURHAMMER informe que ce conseil se réunit une fois par an pour présenter le rapport annuel d'activité, les propositions d'orientations stratégiques, le budget et les éventuelles demandes de modifications de statuts.

La désignation suivante est adoptée à l'unanimité (38 voix pour) :

- 1 représentant du collège A, B ou Biatss : Bertrand ROSE

6.13. Comité d'orientation du LANSAD

Rachel SCHURHAMMER note que ce comité est chargé de définir les objectifs stratégiques des LANSAD. Il gère également la répartition des moyens et le suivi des actions.

La désignation suivante est adoptée à la majorité (37 voix pour, 1 contre) :

- 1 représentant du collège Usagers : Elio CATALAN

6.14. Commission MCC

Rachel SCHURHAMMER indique que cette Commission est chargée d'évaluer et de débattre de la MCC des composantes. Cela va constituer un sujet majeur des prochaines CFVU. Tous les élus étudiants de la CFVU sont invités à y siéger en plus des personnes désignées. Pour le moment, il n'y a pas de candidature pour le collège Biatss.

Les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité (38 voix pour) :

- 1 représentant du collège A : Bruno TRESCHER
- 1 représentant du collège B : Cyrille BLONDET

6.15. Commission Investissements pédagogiques CFVU

Rachel SCHURHAMMER déclare que cette Commission examine les demandes des composantes pour le soutien financier à l'achat de matériel et d'équipements pédagogiques, aux projets d'investissements, et à la rénovation d'espaces d'enseignement. Elle présélectionne les projets qui sont ensuite validés par la CFVU. Elle se réunit généralement une fois par an.

Les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité (38 voix pour) :

- 2 représentants du collège A : Fabrice FAVRET et Pascal DIDIER
- 2 représentants du collège B : Cyrille BLONDET et Josefa BLEU
- 2 représentants du collège Biatss : Caroline CARLOT-SCHMITT et Bénédicte ELIAS
- 2 représentants du collège Usagers : William CORDONNIER et Marcellin SITTER

6.16. Comité stratégique Include

Rachel SCHURHAMMER indique que le rôle de ce comité est de définir les objectifs, répartir les moyens et suivre les actions et réalisations du projet Include. Il se réunit deux fois par an.

Les désignations suivantes sont adoptées à la majorité (36 voix pour, 2 « ne prend pas part au vote ») :

- 1 représentant du collège A ou B : Bruno TRESCHER
- 1 représentant du collège Biatss : Caroline CARLOT-SCHMITT
- 1 représentant du collège Usagers : Lilian HUTHER

6.17. Comité de pilotage du Projet Tutorat étudiant

Rachel SCHURHAMMER explique que ce comité définit les grandes orientations du dispositif de tutorat étudiant. Il peut soulever des points de vigilance, et examiner les demandes de financement formulées par les composantes et les services dans le cadre du tutorat.

Les désignations suivantes sont adoptées à la majorité (37 voix pour, 1 « ne prend pas part au vote ») :

- 1 représentant du collège A ou B : Aurélie BOURDERIOUX
- 1 représentant du collège Usagers : Laura ARUST

Rachel SCHURHAMMER revient sur la demande de volontariat dans le cadre de l'appel à projets « Transformation pédagogique ».

Sophie KENNEL précise qu'il faudrait deux volontaires du collège A ou B.

Béatrice VAXELAIRE et Vincent LECLERC se portent volontaires.

7. Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2025/2026

- 7.1. Faculté de chirurgie dentaire
- 7.2. CUEJ
- 7.3. UFR Mathématique et informatique
- 7.4. TPS (partie 2)
- 7.5. ESBS

Rachel SCHURHAMMER rappelle que le calendrier général des formations de l'Unistra a été voté lors de la CFVU du mois de février 2025. Il comprend les périodes d'évaluations, de rentrée, les semaines bloquées, etc. Ensuite, les composantes peuvent être amenées à soumettre des demandes de calendriers dérogatoires qu'elles doivent justifier.

Hervé BERVILLER indique que 4 calendriers dérogatoires doivent être examinés. Pour rappel, les élus ont reçu les documents en amont de la réunion.

Premièrement, la Faculté de chirurgie dentaire souhaite débuter les cours dès le 1^{er} septembre, et supprimer les vacances de la Toussaint à la demande des étudiants, qui souhaitent passer les examens au mois de décembre. Ils bénéficieront d'une semaine de révisions. La rentrée du second semestre aurait lieu en semaine 2. La semaine intersemestre serait utilisée pour les enseignements.

Il convient de préciser qu'il y a deux calendriers. Le premier concerne les formations en évaluation continue intégrale, et un calendrier pour les formations qui fonctionnent avec une évaluation terminale en deux sessions.

Rachel SCHURHAMMER propose de procéder à un vote en bloc.

Hervé BERVILLER explique que la demande du CUEJ est de faire disparaître la semaine de vacances de février. Selon les parcours des étudiants, ils ont un stage de 4 semaines en janvier ou en mars. Il n'est pas possible d'organiser les semaines d'enseignement sans empiéter sur ces vacances.

Concernant le calendrier de l'UFR Mathématique, le premier calendrier a été refusé lors de la précédente CFVU. Entretemps, la composante a pu modifier les points problématiques, notamment la suppression d'une semaine de congés qui a été réintroduite. Le nouveau calendrier prévoit également la suppression de la semaine intersemestres, et une rentrée au 1^{er} septembre.

Aurélie BOURDERIOUX demande s'il y a eu un échange avec les étudiants depuis la dernière fois, car le calendrier ne semble pas avoir changé.

Laura ARUST explique qu'il s'agit d'une erreur. Il reste une justification selon laquelle la semaine de congés a été supprimée, alors qu'elle n'est pas supprimée dans le calendrier.

Rachel SCHURHAMMER précise que les calendriers ont bien été modifiés selon la demande des étudiants.

Hervé BERVILLER déclare que le dernier calendrier dérogatoire est celui de TPS. Les modifications sont mineures : démarrage du second semestre avancé à fin janvier, et décalage des dates de jurys.

Laura ARUST donne lecture d'une justification de vote :

« *Chers membres de la CFVU,*

Je prends la parole aujourd'hui au nom des élus de l'AFGES pour parler encore une fois du calendrier de l'UFR Mathématique et Informatique.

Nous souhaitons remercier les élus du conseil UFR pour avoir pris en compte les besoins des étudiants et étudiantes, et avoir conservé la semaine de révisions pour tous les Masters Mathématique lors du Conseil de composante ainsi que les membres de la CFVU qui nous ont sauvés lors du vote du 25 février, qui a permis de faire ce changement au calendrier.

Nous remercions également toutes les équipes administratives pour leur travail, et nous allons voter pour la nouvelle prévision des calendriers dérogatoires de l'UFR Mathématique et informatique ».

Les points 7.1, 7.2, 7.3, et 7.4 sont adoptés à l'unanimité (38 voix pour).

Le point 7.5 est reporté à une prochaine CFVU.

8. Règlement du concours « Show me your IP » – CEIPI

Rachel SCHURHAMMER indique que le CEIPI organise un concours de création de vidéos réservé aux M2 du CEIPI pour la réalisation de courts-métrages. Les étudiants sont amenés à utiliser les connaissances acquises en cours et à procéder à un travail de recherche pour développer leur expertise en matière de propriété intellectuelle.

Aurélie BOURDERIOUX s'étonne de voter le règlement de quelque chose qui est déjà en cours. Les étudiants ont déjà effectué leurs projets, et passé leurs oraux. Le rendu est prévu en mai. La question est de savoir quelles seraient les conséquences d'un refus en CFVU.

Christophe DE CASTELJAU reconnaît que cette situation est anormale.

Jean-Paul DE LA RICA précise que ce concours n'intervient pas dans les modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. En outre, il ne conditionne pas d'admission à une quelconque formation. Même si le vote aurait dû avoir lieu plus tôt, il n'y a pas d'enjeu important pour les étudiants.

Cyrille BLONDET demande si la CFVU a une obligation réglementaire de se prononcer sur ce point.

Jean-Paul DE LA RICA estime que, plus que les études, c'est la vie étudiante qui est en cause. Cela relève donc de la compétence de la CFVU.

Rachel SCHURHAMMER ajoute que les résultats du concours n'ont pas encore été annoncés. Même si le vote est tardif, il n'est pas trop tard.

Le point 8 est adopté à la majorité (35 voix pour, 3 abstentions).

9. Cahier des charges de l'appel Accompagnement aux services en appui à la formation

Christophe DE CASTELJAU indique que cet appel à projets existe depuis deux ans, au bénéfice des services venant en appui à la formation. S'il est validé, il fonctionnera en deux temps. Une présélection des porteurs de projets sera organisée sur la base d'un pré-projet, puis une seconde audition aura lieu avec une présentation plus détaillée. L'enveloppe se situe entre 150 000 et 200 000 €, à répartir entre les lauréats. Pour mémoire, un projet d'expérimentation de l'IA pour assister la scolarité a été financé en 2024. Il sera déployé dès la rentrée. Les pré-projets devront être déposés avant l'été, et les projets définitifs, à l'automne 2025.

Caroline CARLOT-SCHMITT considère que le critère d'originalité de la démarche semble inutile dans ce cadre. Tant que le projet répond à un besoin, il n'a pas forcément besoin d'être original.

Sophie KENNEL répond que la notion d'originalité réside dans le fait de financer des dépenses exceptionnelles, et non des dépenses récurrentes ou essentielles pour le service.

Rachel SCHURHAMMER s'enquiert de volontaires parmi les membres de la CFVU pour participer à l'appel à projets.

Bruno TRESCHER et Caroline CARLOT-SCHMITT se portent volontaires.

Le point 9 est adopté à la majorité (37 voix pour, 1 abstention).

10. Demandes de dérogation au calendrier des inscriptions administratives (IX)

Karine ORY explique que les demandes concernent des dérogations au calendrier des inscriptions administratives de 5 composantes, liées à l'adaptation de leurs calendriers d'admissions, ou à leurs jurys tardifs. Le détail des éléments a été transmis aux élus.

Jean-Paul DE LA RICA précise que, même si c'est un phénomène courant, ces dérogations sont davantage limitées depuis deux ans par la réglementation nationale, qui prévoit des dates limites d'inscription administrative auxquelles il n'est pas possible de déroger.

Le point 10 est adopté à l'unanimité (38 voix pour).

Approbation

11. Tarifs et renouvellements de DU

- 11.1. Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
- 11.2. Faculté des langues
- 11.3. Faculté des sciences économiques et de gestion
- 11.4. Faculté des sciences historiques
- 11.5. Faculté de chirurgie dentaire
- 11.6. Faculté de théologie protestante
- 11.7. Sciences Po Strasbourg
- 11.8. UFR Mathématique et informatique
- 11.9. IDIP
- 11.10. Faculté de physique et ingénierie
- 11.11. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (partie 1)

Hervé BERVILLER déclare que chaque DU dispose d'une tarification spécifique, car le nombre d'heures dispensées peut nettement varier. En théorie, les DU doivent s'autofinancer par les inscriptions. Tous les éléments ont été transmis aux élus préalablement à la réunion.

Caroline CARLOT-SCHMITT souhaite connaître la cause de la fermeture du DU Études chinoises.

Hervé BERVILLER suppose qu'il n'y avait pas suffisamment de candidats pour financer son fonctionnement.

Rachel SCHURHAMMER estime que toutes les augmentations sont justifiées.

Hervé BERVILLER note qu'il faut harmoniser les DU entre les établissements.

Cyrille BLONDET abonde avec la délibération du Conseil de faculté concernant la formation continue. Les augmentations de tarifs tiennent compte de la situation professionnelle et financière des étudiants inscrits.

Les points 11.1, 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, 11.6, 11.7, 11.8, 11.9, 11.10, 11.11 sont approuvés à l'unanimité (36 voix pour, 2 abstentions).

12. Tarifs 2025-2026 et renouvellement des formations diplômantes proposées en formation continue – 2^e vague – Service de Formation Continue

Dominique SCHLAEFLI déclare que le Service de Formation Continue (SFC) de l'Unistra conduit environ 900 actions de formation continue, avec 9 700 stagiaires en 2024. 60 % de l'activité se déroule sous forme de stages de courte durée (3 ou 4 jours). Ces formations sont payantes, car l'Université n'a pas le droit de

subventionner la formation continue. Le législateur souhaite que les financements soient trouvés principalement auprès des employeurs dont les salariés sont formés.

Les tarifs des formations continues sont soumis à la CFVU en deux vagues. La première a eu lieu en novembre 2024. Cela a permis de compléter les dossiers de financement dès le mois de janvier. La deuxième vague présente un taux d'augmentation de l'ordre de 2 % lié à l'inflation des frais de déplacement et d'hébergement des intervenants extérieurs.

Il convient de revenir sur deux formations en particulier. Le prix du DU « Gérontologie éthique et pratique professionnelle » diminue en raison d'une baisse du nombre d'heures. Par ailleurs, le prix du DU « Catastrophes hospitalières » diminue pour le même motif.

Caroline CARLOT-SCHMITT revient sur les tarifs « early bird » de l'EM, en page 6 du tableau, réservés à ceux qui s'inscrivent avant une certaine date. La question est de savoir si cela ne crée pas une surcharge de travail administrative.

Dominique SCHLAEFLI répond que c'est possible, car l'EM gère elle-même sa formation continue. L'application des tarifs et des inscriptions est faite au sein de l'EM, qui a confirmé avoir les ressources nécessaires pour procéder à cette évolution.

Caroline CARLOT-SCHMITT demande si les tarifs du DAEU de l'INSPE, en page 15, sont sûrement financés par France Travail.

Dominique SCHLAEFLI explique que le Conseil régional finance le DAEU en grande partie.

Caroline CARLOT-SCHMITT relève qu'il n'y a pas de tarif pour les musiciens intervenants en Faculté des arts, en page 26.

Dominique SCHLAEFLI admet qu'il s'agit d'un oubli. Ce DU n'existe plus.

Caroline CARLOT-SCHMITT rappelle que les musiciens intervenants devaient continuer à être formés selon une autre modalité.

Christophe DE CASTELJAU précise qu'il existe plusieurs autres centres en France. Il faut construire cette nouvelle formation avec eux.

Le point 12 est approuvé à la majorité (36 voix pour, 2 abstentions).

13. Tarification de formation en apprentissage pour les employeurs recrutant des apprentis de l'Université de Strasbourg à compter de la rentrée 2025-2026

Rachel SCHURHAMMER précise que le gouvernement a adopté plusieurs mesures devant entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2025. L'idée est d'encourager la mise en place des contrats d'apprentissage avant cette date.

Les Directeurs de composantes en seront informés. Cela étant, la tarification ne présente pas d'évolution notoire par rapport aux années précédentes.

Le point 13 est approuvé à l'unanimité (38 voix pour).

14. Tarifs de la certification Widaf – Faculté des langues

Rachel SCHURHAMMER indique que l'Unistra propose les certifications PeopleCert, gratuites pour les étudiants. Certaines composantes proposent également des tarifs pour passer d'autres certifications, notamment Widaf. Ils sont négociés directement avec les organismes. La présente mandature devra examiner la renégociation des tarifs dans les prochaines années.

Ségolène PLYER estime que ces tarifs sont élevés. Il sera intéressant de les comparer au moment de la renégociation.

Rachel SCHURHAMMER confirme qu'un travail sera fait en amont afin de proposer différentes possibilités.

Le point 14 est approuvé à l'unanimité (38 voix pour).

15. Participation de l'Université à l'Aide Spécifique-FSDIE solidarité pour l'année 2025 et les 3 années suivantes, aide versée au CROUS

Christophe DE CASTELJAU précise que ce service est commun entre le CROUS et l'Université. Cette délibération vise à valider la participation de l'Unistra aux aides proposées aux étudiants à hauteur de 80 000 € par an pendant 3 ans. Cette logique pluriannuelle permet au CROUS de se projeter dans les aides qui peuvent être allouées. Cela permet notamment d'ouvrir la subvention aux étudiants qui n'entrent pas dans les critères du ministère pour le CROUS.

Le point 15 est approuvé à l'unanimité (38 voix pour).

16. Renouvellement du dispositif de bourse « éducation aux médias » et du partenariat avec l'ACMISA

Rachel SCHURHAMMER indique que le CUEJ propose cette bourse pour soutenir les étudiants qui s'investissent dans des projets d'ateliers dans des classes de primaire ou secondaire en Alsace. Les montants s'échelonnent de 160 € à 400 €.

Le point 16 est approuvé à l'unanimité (38 voix pour).

17. Remise 10 % étudiants Unistra – EM Strasbourg

Rachel SCHURHAMMER explique que, depuis 2022, les étudiants présentant d'une double inscription à l'Unistra et à l'EM bénéficient d'une remise annuelle de 10 % sur les frais de scolarité de l'EM.

Le point 16 est approuvé à la majorité (32 voix pour, 6 abstentions).

18. Créations de formations

18.1. Master conjoint Erasmus Mundus MIPDAL/Master 2 – Droit de la propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels – CEIPI

Hervé BERVILLER souligne que le financement Erasmus Mundus est conséquent. Il a été mis en place avec d'autres Universités à travers le monde. Les étudiants de Strasbourg doivent effectuer leur cursus dans au moins deux autres établissements.

Caroline CARLOT-SCHMITT souligne que les Masters Erasmus Mundus sont particulièrement lourds à gérer. Il faudrait prévoir des renforts administratifs au niveau du CEIPI.

Hervé BERVILLER répond que ce n'est pas prévu pour le moment.

Rachel SCHURHAMMER rappelle que les Masters Erasmus Mundus sont encadrés par des gestionnaires de projets.

Christophe DE CASTELJAU explique que le financement obtenu se partage entre les 6 partenaires. Il y aura donc des ressources dédiées à l'Unistra, mais ce n'est pas précisé pour le moment.

Rachel SCHURHAMMER déclare qu'elle se renseignera sur ce point.

Marie-Alexandra CHINETTI note qu'un seul semestre sur les quatre se déroule à Strasbourg. Opérationnellement, cela implique une communication de notes et la gestion concrète des emplois du temps seulement pour un semestre, ce qui représente une charge de travail réduite.

Jean-Paul DE LA RICA ajoute que ce projet est en préparation depuis deux ans. Il y a eu beaucoup de travail et de négociations sur l'ensemble de la mise en œuvre.

Estelle STECK relève que les documents mentionnent un « bureau » qui va gérer le Master.

Jean-Paul DE LA RICA explique que le bureau est plus lié à la gouvernance qu'à la gestion administrative.

Rachel SCHURHAMMER précise que les porteurs pédagogiques sont généralement associés à des porteurs administratifs.

Hervé BERVILLER ajoute qu'en cas de demande de création de formation, la composante doit s'assurer d'avoir les moyens de la faire fonctionner.

Le point 18.1 est approuvé à la majorité (33 voix pour, 5 abstentions).

18.2. DU Microchirurgie endodontique, cours avancés – Faculté de chirurgie dentaire

Hervé BERVILLER observe que ce DU, au coût relativement important, est assuré par le SFC.

Dominique SCHLAEFLI ajoute que, comme toutes les formations continues, une composante et un enseignant-chercheur sont chargés de l'encadrement. Le coût est élevé, car c'est une formation limitée à 6 stagiaires qui feront une centaine d'heures de pratique. C'est le niveau 2 par rapport à un ancien DU de microendodontie. Malgré le prix, la demande des praticiens est importante et une liste d'attente est déjà créée.

Le point 18.2 est approuvé à la majorité (36 voix pour, 2 abstentions).

18.3. DU Magistère de Sciences des Matériaux – Faculté de physique et ingénierie

Le point 18.3 est reporté à une prochaine CFVU.

18.4. DIU Cytologie hématologique – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Hervé BERVILLER indique que les tarifs de ce DIU sont de 500 € en formation initiale, 850 € en formation continue individuelle, et 2 000 € en formation continue employeur.

Le point 18.4 est approuvé à la majorité (35 voix pour, 3 abstentions).

Conventions nationales

19. Renouvellement de la convention de partenariat des CFUO du Nord-Est relative à l'admission en Certificat de capacité d'orthophoniste

Rachel SCHURHAMMER explique que l'Unistra est le centre gestionnaire pour le regroupement des études d'orthophonie au niveau des Universités de Lorraine, Strasbourg, Marie et Louis Pasteur, Franche-Comté et Besançon. Cela signifie qu'un traitement unique est appliqué aux centres partenaires. Les 113 candidats ont été répartis ainsi : 43 places à l'Université de Lorraine, 35 places à l'Unistra et 35 places à l'Université Marie et Louis Pasteur. Le renouvellement de la convention permettra de maintenir ce dispositif.

Le point 19 est approuvé à l'unanimité (38 voix pour).

20. Convention pour la Faculté des arts avec la Haute école des arts du Rhin (HEAR)

Jean-Paul DE LA RICA déclare qu'il s'agit du renouvellement d'une convention existant depuis 2011, et qui concerne un double diplôme en Licence et en Master. D'un côté, la Licence et le Master « Composition et interprétation musicale » de l'Unistra, et de l'autre, le Diplôme national supérieur des pratiques musicales de la HEAR. Les équipes ont beaucoup travaillé pour aplanir la gestion des nombreuses admissions, qui se font sous forme d'audition. Le DNSPM peut être suivi uniquement auprès de la HEAR, mais elle tient à conserver le lien avec l'Unistra. De ce fait, le nombre d'étudiants suivant le DNSPM seul a été limité, afin de mettre le double diplôme en avant.

Le point 20 est approuvé à l'unanimité (38 voix pour).

21. Convention pour la Faculté de chirurgie dentaire avec l'Institut catholique d'arts et métiers (ICAM) de Strasbourg

Rachel SCHURHAMMER explique que la convention a pour objectif de permettre aux étudiants de Master Ingénierie de la santé – parcours Biomatériaux, Bioingénierie de la santé et Intelligence des données en santé – de la Faculté de chirurgie dentaire, et aux élèves ingénieurs de l'ICAM, d'acquérir des compétences complémentaires en ingénierie industrielle et en biomatériaux. C'est un échange bilatéral entre les deux instances.

La convention précise qu'à compter de l'année 2025-2026, des périodes d'échanges seront prévues pour des parcours diplômants pour les étudiants de l'ICAM inscrits en formation initiale, ou de la Faculté de chirurgie dentaire, qui permettra la délivrance conjointe des deux diplômes. Un parcours de formation individualisé est également possible, avec un choix d'options et d'unités d'enseignements.

Caroline CARLOT-SCHMITT considère qu'il est étonnant de mettre en place un double diplôme avec une école strasbourgeoise. Cela traduit peut-être un manque de ressources en interne. D'autre part, concernant les droits d'inscription, les étudiants de la Faculté de chirurgie dentaire doivent s'acquitter des frais de scolarité d'une année académique à l'ICAM, soit 9 600 €. La clause n'est pas équilibrée pour ces étudiants.

Rachel SCHURHAMMER répond que ces éléments ont été négociés entre les composantes. En général, ce type de partenariat est mis en place lorsque l'Unistra ne dispose pas des compétences nécessaires en interne.

Marie-Alexandra CHINETTI précise que la dernière année du cursus vise à exploiter la possibilité d'un double diplôme dans les différentes spécialisations. Cela permet une réelle ouverture des aspirations professionnelles des étudiants. L'ICAM est un organisme privé dont la formation d'ingénieur est reconnue par l'État. L'idée de la Faculté est de sécuriser le plus d'accords possible pour des reconnaissances automatiques de double diplôme. Sans cela, il est plus pénible pour les étudiants de chercher ce type d'accord et de faire reconnaître l'équivalence aux responsables de formations. L'Unistra a signé une dizaine de conventions bilatérales avec des écoles d'ingénieurs sur ce même modèle.

Rachel SCHURHAMMER estime que la validation d'un double diplôme en payant une seule année est une bonne opération.

Christophe DE CASTELJAU observe que l'accord est tout de même plus favorable à l'ICAM que pour les étudiants de l'Unistra.

Rachel SCHURHAMMER relève que le parcours de formation individuelle est intéressant, car il comprend des enseignements que l'Unistra ne peut pas proposer.

Le point 21 est approuvé à la majorité (22 voix pour, 1 contre, 13 abstentions).

Conventions internationales

22. Crédit d'un accord spécifique de mobilité pour les IUT et l'École de technologie supérieure – ÉTS (Canada)

Angélique DANIEL indique que cet accord a pour but de permettre à tous les étudiants des BUT de candidater dans des parcours de baccalauréat au sein de l'ÉTS. Les étudiants effectueront leurs deux premières années à Strasbourg, et la troisième année au Canada, pour laquelle ils payeront les droits d'inscription dans les deux pays. Ils obtiendront les deux diplômes à l'issue de cette troisième année.

Ségalène PLYER demande si le baccalauréat au Canada est reconnu comme une Licence en Europe.

Angélique DANIEL rappelle que le diplôme de BUT est reconnu en France et en Europe. Le baccalauréat, équivalent de la troisième année au Canada, leur permet également d'avoir une reconnaissance sur le marché de l'emploi nord-américain.

Le point 22 est approuvé à l'unanimité (36 voix pour).

23. Crédit d'un accord de coopération internationale pour la Faculté de Médecine, maïeutique et sciences de la santé avec la Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé de l'Université Abomey-Calavi (UAC) (Bénin)

Le point 23 est reporté à une prochaine CFVU.

24. Crédit d'un accord de coopération internationale pour la Faculté de Médecine, maïeutique et sciences de la santé avec la Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé de l'Université de Ziguinchor (Sénégal)

Le point 24 est reporté à une prochaine CFVU.

25. Renouvellement à l'accord de coopération internationale pour la Faculté de Chimie avec l'Université Nationale Taras Shevchenko de Kiev (Ukraine)

Angélique DANIEL déclare que ce point concerne le Master Erasmus Mundus en chémoinformatique. L'Université Nationale Taras Shevchenko de Kiev fait partie du consortium. Le renouvellement a été validé lors de la CFVU du 2 juillet 2024, mais il n'avait pas été signé en Ukraine. Entretemps, le ministère ukrainien a changé le nom du diplôme. C'est pourquoi ce renouvellement est soumis de nouveau à la CFVU.

En temps normal, le fonctionnement voudrait que le M1 se passe en Ukraine, et le M2 en France. Cependant, au regard du contexte géopolitique, aucun étudiant français ne se rend en Ukraine, et les étudiants ukrainiens suivent le M2 à distance.

Le point 25 est approuvé à l'unanimité (36 voix pour).

26. Création de l'accord de coopération internationale pour la Faculté de Chimie avec l'Université de Chimie Technologie de Prague (République Tchèque)

Angélique DANIEL explique que l'idée de cet accord est l'obtention d'un double diplôme : Master en chémoinformatique et Chimie médicale à Prague, et Master en sciences et technologie de santé – mention chimie – parcours chémoinformatique à Strasbourg. Les étudiants sont inscrits dans les deux Universités pendant toute la durée du Master. Le M1 se passe à Prague, et le M2 à Strasbourg. Les étudiants payent les frais d'inscription uniquement dans leur Université d'origine. C'est une première approche pour intégrer ce partenaire dans le consortium Erasmus Mundus en 2028.

Le point 26 est approuvé à l'unanimité (36 voix pour).

27. Renouvellement de l'Accord de coopération internationale pour Télécom Physique Strasbourg avec l'École de technologie supérieure – ÉTS (Canada)

Le point 27 est reporté à une prochaine CFVU.

28. Divers

Aucun point divers n'est évoqué.

En l'absence d'autres remarques, la séance est levée à 17 h 30.